

Plan électrification : un leasing social pour la Pompe à Chaleur

Effy salue une mesure clé pour restaurer la confiance et relancer le marché des pompes à chaleur

Le Premier ministre Sébastien Lecornu a dévoilé vendredi les premières mesures du plan d'électrification des usages. Côté logement, il prévoit de soutenir et simplifier l'installation de pompes à chaleur (PAC), avec un dispositif qui s'appuie sur une aide supplémentaire de 200 millions d'euros pour les ménages les plus modestes, en partenariat avec les entreprises du secteur.

La mesure phare portée par le gouvernement vise la création d'offres « tout-en-un » pour les PAC intégrant les travaux, le financement, la maintenance des équipements et la fourniture d'énergie. Des offres réunissant plusieurs opérateurs (installateurs, banques, fournisseurs d'électricité etc.) au sein de « consortiums » labellisés par l'Etat.

Effy salue ces premières mesures encourageantes. Le groupe rappelle l'importance de lancer rapidement ces appels à projets pour un déploiement massif dès cet hiver.

Audrey Zermati, Directrice Stratégie d'Effy : « Nous saluons les premières orientations annoncées pour relancer la dynamique de l'installation de Pompes à Chaleur en France, via un partenariat public-privé et une offre packagée. Chez Effy, nous avons toujours pensé nécessaire de proposer aux particuliers des parcours simples avec un interlocuteur unique pour les travaux, les aides et le financement, et nous déployons une offre packagée sur les Pompes à Chaleur depuis plusieurs années. La proposition du gouvernement vient valider cette approche qui constitue un gage de simplification et de confiance pour les ménages ».

Offres labellisées : le décryptage d'Effy en bref

Le dispositif proposé par le gouvernement vise à labelliser des offres de PAC intégrées, garanties et accessibles qui reposent sur plusieurs briques :

1. L'installation par un professionnel RGE.
2. Un contrat de maintenance pour garantir la performance de la Pompe à Chaleur.
3. Pas d'avance de frais pour lancer les travaux.
4. Le montant du prêt à rembourser correspondra au reste à charge du client, après déduction des aides à la rénovation (Prime Certificat d'Économies d'Énergie + MaPrimeRénov', soit un montant au maximum entre 11 000 et 13 000€). Un coup de pouce supplémentaire pourra être proposé pour les plus modestes, dont le montant reste à préciser.
5. Le montant du remboursement par le ménage sera égal ou inférieur aux économies réalisées sur la facture d'énergie.

Effy appelle au lancement avant l'été de ces appels à projets pour être prêt à déployer le dispositif à la rentrée.

À propos d'Effy

Effy est le spécialiste de l'efficacité énergétique de la maison. Depuis plus de 17 ans, nous accompagnons les propriétaires dans la transformation de leur maison en cocons confortables, économiques et durables. Grâce à une expertise reconnue, des solutions sur-mesure et un réseau de plus de 5000 artisans engagés, Effy s'impose comme un acteur clé de la rénovation énergétique en France. Notre mission : faire avancer le progrès énergétique, maison après maison, pour bâtir un avenir plus responsable et plus heureux.